

Interview Gilles Bonnefond : Avenant conventionnel, enfin une vraie réforme pour la profession



Gilles Bonnefond, Président USPO et Nicolas Revel, Directeur Général UNCAM

Le 20 juillet dernier après 5 mois de négociations, Gilles Bonnefond, Président de l'USPO (Union des syndicats de pharmaciens d'officine) et Nicolas Revel, Directeur général de l'UNCAM (Union nationale des caisses d'assurance maladie) signaient l'avenant n°11 à la convention pharmaceutique. Avancées stratégiques, investissements, perspectives, Gilles Bonnefond accepte de revenir pour nous sur ce qu'il qualifie de « véritable réforme pour la profession ».

Celtinews : Gilles Bonnefond, quels sont selon vous les points d'avancée incontournables de l'avenant conventionnel signé avec l'UNCAM il y a tout juste un mois?

Cet avenant conventionnel constitue enfin une vraie réforme pour la profession et ceci pour 3 raisons.

La première avancée marque une différence fondamentale avec la convention précédente. Elle concerne le mode de rémunération du pharmacien avec un transfert de la marge commerciale vers des honoraires de dispensation. Ces honoraires liés à l'acte de dispensation lui-même signent aussi la reconnaissance de la dispensation liée à l'âge du patient (30% des dispensations) et celle de la délivrance des médicaments nécessitant une surveillance particulière, soit 36% des dispensations et tous ces honoraires sont cumulables ! Non seulement cet avenant constitue une opportunité économique mais il reconnaît la compétence et le rôle incontournable du pharmacien notamment dans la lutte contre la iatrogénie médicamenteuse.

Deuxième avancée déterminante, l'Assurance maladie investit dans cette réforme. 215 millions d'euros sont débloqués sur 3 ans soit plus de 70 millions d'euros de marge supplémentaire par an dès 2018 pour réussir le transfert d'honoraires. Mais comme toute notre rémunération n'est pas dans les mains de la CNAM un véritable contrat est passé entre l'Etat et les pharmaciens. Ce contrat comporte des garanties. Une clause globale nous assure que la marge du réseau ne peut pas tomber en dessous de 1% par rapport à son niveau de 2016. Cette clause globale est complétée d'une clause individuelle avec une indemnisation à l'euro près en cas de perte constatée liée uniquement au changement du mode de rémunération dès 350 euros de perte par an.

Les nouvelles missions du pharmacien sont pour l'USPO le troisième volet phare de cette réforme. Les entretiens pharmaceutiques actuels sont simplifiés et revalorisés à 50 euros. Les bilans de médication seront réalisés pour les personnes âgées de 65 ans en ALD et de 75 ans polymédiquées (5 principes actifs) pendant au moins 6 mois. La rémunération est de 60 euros pour l'entretien initial, 30 euros pour un entretien à N+1 avec un nouveau traitement et 20 euros sans nouveau traitement pour le suivi de l'observance. Le pharmacien procédera à l'analyse pharmacologique du patient telle qu'elle peut aujourd'hui être assurée par ses confrères hospitaliers au cours d'un séjour.

A ces 3 avancées fondamentales, s'ajoutent un certain nombre d'aides. L'astreinte de 150 euros par nuit est revalorisée à 175 euros en 2018 et 190 euros en 2019. Nos contraintes de travail sont reconnues ! De la même façon, la télé mise à jour des cartes vitales donnera lieu à une aide assortie de 4 choix possibles en fonction du nombre de bornes et postes de travail utilisés, sans compter les aides d'équipement en logiciel d'aide à la dispensation ou les indemnités liées à l'ouverture du dossier médical partagé par le pharmacien. Ces aides correspondent à un montant total de 65 millions d'euros sur trois ans.

Au final, l'enveloppe globale de la réforme (honoraires de dispensation, nouvelles missions, aides) s'élève à 280 millions d'euros sur 3 ans alors que l'économie de l'officine connaît depuis 2015 des moments plus que critiques. Pour cette raison et toutes celles précédemment évoquées, cette réforme marque un tournant décisif.

[Celtinews : Gilles Bonnefond, quels en sont les facteurs clés de succès de la nouvelle convention?](#)

Le ministre de la Santé et le gouvernement soutiennent la réforme avec Nicolas Revel et l'USPO. Nous pouvons parler d'engagement politique et de vision commune du métier de pharmacien autour de la dispensation, du bon usage du médicament et de la lutte contre le mésusage et de la surveillance des patients les plus fragiles.

L'investissement à travers un contrat est aussi un véritable acte de reconnaissance de la position particulière du pharmacien vis-à-vis des autres professionnels de santé.

Pour autant, tout n'est pas figé, des facteurs sont encore à négocier dès le mois d'octobre qui viendront enrichir le dispositif. Des décrets sur les services sont notamment à venir et nous n'attendons pas 2020 pour renégocier. Un calendrier sur 3 ans intègre déjà la rémunération et les bilans de médication, mais la prévention, la livraison à domicile, l'utilisation des tests, le suivi des patients en chimiothérapie... La négociation continue et nous ne lâcherons rien, la profession a assez perdu de temps.

Les jeunes pharmaciens nous suivent sur ces nouvelles missions et la concrétisation de l'évolution du métier.

Maintenant, je ne peux que regretter la position tactique adoptée par la FSPF. Bien sûr, j'aurais moi aussi préféré que le montant investi par l'Assurance maladie soit encore plus élevé mais rien dans cet avenant ne pouvait constituer une clause de non signature. Rappelons encore que sur le bilan de médication, plus de 39 millions d'euros investis sur 3 ans, une clause de sauvegarde prévoit sa réallocation à un autre dispositif (nouvelles missions) en cas de non utilisation dès 2019.

Pour sa part, l'USPO incitera les pharmaciens à se former aux bilans de médication afin qu'ils gagnent en confiance comme ils l'ont fait sur les AVK. L'USPO va entamer un tour de France pour rencontrer tous les pharmaciens. Le métier de pharmacien évolue et nous devons retrouver de la confiance, de la lisibilité et de l'attractivité pour notre exercice et nos officines..

Pour terminer sur les facteurs de succès, démarrer en 2018 était pour nous essentiel par rapport à la perte de marge et à la pression sur les baisses de prix subies par les pharmaciens. Notre objectif était clairement de nous soustraire le plus rapidement possible aux pires difficultés prévisibles si rien ne changeait. Pas question de nous trouver dans une situation où les infirmiers, les kinés et les dentistes négocient alors que les pharmaciens reculent dans leurs négociations.

Le premier dossier de la ministre à son arrivée devait être celui des pharmaciens ! Elle a tenu ce calendrier avec le directeur de la CNAM et l'ensemble des services et ministères.

[Celtinews : Gilles Bonnefond, vous nous avez parlé de nouveaux chantiers pour la rentrée, lequel vous semble prioritaire ?](#)

Les projets sont nombreux mais aujourd'hui, je souhaiterais insister sur celui de la « juste dispensation ».

Nous devons en effet réfléchir dès la rentrée sur la manière d'impliquer le pharmacien sur des médicaments qui doivent être pris très régulièrement comme les antihypertenseurs afin d'en améliorer l'observance mais aussi sur les traitements aléatoires pour éviter que le patient ne constitue des stocks inutiles.

La question de la stratégie de rémunération associée au bon usage du médicament sera clairement posée.

A ce sujet, je me souviens parfaitement d'une discussion avec Agnès Buzyn avant même qu'elle ne soit ministre. Pour elle, cette revalorisation de notre métier ne pouvait devenir réalité et constituer une vraie réforme qu'à condition d'être associée à une évolution de la rémunération. Nous y sommes !